

NOTE D'INFORMATION

SUR L'ORGANISATION DE JOURNEES SCOLAIRES

Commission Jeunes et Technique

Commission Développement

Dans le cadre de leurs missions, les Commissions « Jeunes et Technique » et « Développement », peuvent aider ponctuellement et gratuitement les clubs à organiser des actions de découverte du tennis de table en milieu scolaire.

Article 1 : Les conditions de participation du Comité

- Le club demandeur doit adresser une demande au Comité mais ce dernier peut également en faire la demande auprès des clubs.
- Cette action doit s'insérer si possible dans un projet de club, par exemple celui présenté lors de la demande de subvention ANS
- Le club doit pouvoir accueillir les éventuels enfants intéressés à l'issue de l'animation :
 - Créneau horaire adapté
 - Nombre de places suffisant
 - Encadrement formé si possible au type de public scolaire (ex : module 4-7 ans proposé par le CD pour action en maternelle)
- Pour toute action à destination des 4-7 ans, le club doit s'inscrire à l'opération PPP sur l'espace « Mon Club »

Article 2 : L'organisation de l'animation scolaire – Rôle du club

- Prendre contact avec l'école et proposer plusieurs dates au Comité
- Informer le Comité sur les effectifs des classes au moins 1 semaine avant l'animation :
Exemple : 9h-10h : CE1 (24 enfants), 10h-11h : CE2 (18 enfants), etc...
- Communiquer en externe sur l'évènement (presse locale)
- Distribuer un support de communication aux enfants présents (si l'instituteur/rice l'autorise) qui sert de lien avec le club (brochure, récompenses, site internet..)
- Trouver une ou plusieurs personnes pour aider à l'organisation. De préférence l'encadrant des séances jeunes du club (référent)
- Assurer un retour auprès du Comité sur les retombées de l'opération (nombre d'enfants inscrits ou ayant essayé...)

Article 3 : L'organisation de l'animation scolaire – Rôle du Comité

- Préparer le programme de l'animation et le proposer au club et à l'école
- Mettre le matériel pédagogique du Comité à disposition (balles, cerceaux, plots, mini-tables...)
- Encadrer l'animation à l'aide d'un éducateur professionnel gratuitement
- Communiquer sur l'opération vers les licenciés et partenaires du Comité, sous la forme d'un bilan/photo à travers les réseaux sociaux, site internet...

Article 4 : Conditions complémentaires

- L'objectif du Comité est de pouvoir apporter une aide ponctuelle au cours de la saison sportive et notamment scolaire (Septembre à début Juillet).
- Le Comité ne réalise pas de cycle scolaire gratuitement
- La demande devra être faite au minimum 2 mois avant le début de l'intervention afin de garantir la disponibilité d'un technicien. L'idéal étant au début de chaque phase.

Pour la CDJT
Maxime CHILON – CTD37
12/05/2020